

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, TÉLÉPHONER EN TOUT TEMPS AU 1-800-561-8273 OU À CHEMTREC : 1-800-424-9300

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR:

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1-800-561-8273

Autre numéro d'urgence Canutec : 1-613-996-6666 (frais virés)

Nom chimique : Diméthoate : phosphorodithioate de S-[2-(méthylamino)-2-oxoéthyle] et de O,O-diméthyle

Usages du produit : Insecticide – Groupe 1B

PCP REG. NO.: 9382

N° FS : 9382-15-LPI

Révisions à la FS : Les section 1

Date de publication : Septembre 2015

Remplace : Septembre 2012

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT – POISON – Le produit est dangereux ou fatal s'il est ingéré, inhalé ou absorbé par la peau. Éviter de respirer les vapeurs de la vaporisation. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Ne pas utiliser à l'intérieur. Éviter les contacts répétés et prolongés avec la peau. Se laver à grande eau après avoir manipulé le produit et avant de manger et de fumer. Éviter de contaminer les produits d'alimentation pour les humains et les animaux. Tenir à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas utiliser dans les salles de traitement du lait ou d'entreposage. Sortir les animaux et la volaille des bâtiments lors de la vaporisation du produit. Ne pas contaminer les mangeoires, la litière et les distributeurs d'eau.

Ce produit est un liquide clair de couleur ambre claire à jaune avec une odeur de solvant et de thiol (mercaptan).

NOTE AU MÉDECIN : Ce produit est un insecticide organophosphoré, un inhibiteur de la cholinestérase. L'atropine est l'antidote à privilégier s'il y a présence des symptômes d'inhibition de la cholinestérase seulement. Dans les cas sévères, le chlorure de Pralidoxime (2-PAM/protopam) peut aussi être utilisé comme antidote en combinaison avec l'atropine. Utiliser le produit selon les directives inscrites sur l'étiquette. Déterminer la cholinestérase du sérum et RBC. L'emploi de morphine, de théophylline, d'aminophylline, de phénothiazine, de réserpine, de furosémide ou d'acide éthacrynique est contre-indiqué dans les cas d'intoxication aux composés organophosphorés. Administrer des fluides par voie intraveineuse avec précautions, au besoin, pour réhydrater la personne atteinte. Les symptômes d'inhibition de la cholinestérase comprennent maux de tête, étourdissements, vision brouillée, faiblesse, nausées, crampes, diarrhée, inconfort dans la poitrine, nervosité, transpiration, myosis, larmolement, salivation, œdème pulmonaire, fibrillation incontrôlable, convulsions, coma et pertes des réflexes et du contrôle des sphincters.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Ingrédients chimiques</u>	<u>Pourcentage selon le poids</u>	<u>N° de CAS</u>	<u>VLE (unités)</u>
Diméthoate	43,50 / 480 g/L	60-51-5	non inscrite
Cyclohexanone	38,72	108-94-1	50 mg/m ³
Ingrédients inertes*	17,78		

(*Contiennent des ingrédients dangereux selon la norme sur la communication de renseignements à l'égard de matières dangereuses OSHA (29 CFR 1910.1200)

4. PREMIERS SOINS

Ingestion :	Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire boire de liquide à la personne. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
Inhalation :	Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou l'ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Contact avec la peau ou les vêtements :	Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Contact avec les yeux :	Rincer les yeux à l'eau courante pendant 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
NOTE AU MÉDECIN :	Ce produit peut causer une inhibition de la cholinestérase. L'atropine est l'antidote à privilégier. Le 2-PAM peut être efficace en conjonction avec l'atropine. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 561-8273. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lorsqu'on appelle un centre antipoison ou un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair (méthode) :	> 109 °F/42,8 °C (VC)
Limites d'inflammabilité (LII et LSI) :	Non établies
Agents d'extinction :	Produit chimique sec, dioxyde de carbone, mousse, ou pulvérisation (embruns) d'eau.
Produits de combustion dangereux :	Oxydes de soufre, composés phosphorés, monoxyde de carbone et d'autres produits dangereux inconnus peuvent être formés.
Techniques spéciales en cas d'incendie :	Porter un équipement respiratoire en circuit fermé doté d'un dispositif de protection complet. Demeurer à contrevent du feu et évacuer tout personnel non essentiel.
Risques particuliers d'incendie et d'explosion :	Retenir l'eau utilisée pour combattre le feu ou refroidir les contenants avec des digues afin d'éviter le ruissellement et la contamination des cours d'eau, des étangs et des lacs avoisinants. Les contenants en feu peuvent éclater ou exploser si la chaleur est excessive.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Mesures à prendre en cas de fuites ou de déversements

Pour les petits déversements, couvrir avec un matériau absorbant tel que de la litière. Balayer et placer le mélange dans des contenants pour application terrestre possible selon les directives de l'étiquette ou pour une élimination appropriée. Laver la surface souillée avec de l'eau contenant un fort détergent, puis absorber avec de la litière ou un autre matériau absorbant, balayer et placer dans un contenant pour produits chimiques et manipuler de façon appropriée. Vérifier les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux pour l'élimination appropriée. Laver la surface souillée avec de l'eau pour éliminer tout résidu. Pour les grands déversements, contenir le liquide avec des digues, et éviter de contaminer les sources d'eau. Si possible, utiliser une pompe pour aspirer le liquide, puis utiliser un matériau absorbant pour le liquide résiduel. Mettre le tout dans un contenant pour produits chimiques. Rincer la surface avec un mélange d'agent de blanchiment domestique et d'eau (1 : 1), puis absorber le liquide comme décrit ci-dessus pour les petits déversements.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux ou les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation :	Se laver les mains avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements immédiatement après manipulation si les pesticides entrent à l'intérieur. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI après manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.
Entreposage :	Ne pas exposer directement aux rayons du soleil. Ne pas entreposer à moins de 39,2 °F/4 °C. Ne pas entreposer à plus de 86 °F/30 °C. Entreposer de façon sécuritaire. Garder le produit dans son contenant d'origine et le garder fermé quand le produit n'est pas utilisé. Ne pas utiliser, verser, répandre ou entreposer le produit près d'une source de chaleur ou de flammes nues (liquide et vapeurs combustibles). Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Équipement de protection personnelle : les personnes appliquant ou manipulant le produit doivent porter : un chandail à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques tels que laminés, en caoutchouc butyle, en caoutchouc nitrile ou Viton®, des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes, des lunettes de protection et un casque résistant aux produits chimiques de façon à avoir une protection complète. Pour l'utilisation dans des endroits clos, porter un respirateur avec cartouche de protection contre les vapeurs organiques et avec un préfiltre approuvé contre les pesticides (numéro d'homologation MSHA-NIOSH ayant le préfixe TC-23C) ou un réservoir filtrant approuvé contre les pesticides (numéro d'homologation MSHA-NIOSH ayant le préfixe TC-14G) ou un respirateur approuvé par le NIOSH avec une cartouche de protection contre les vapeurs organiques ou un réservoir filtrant doté d'un préfiltre R, P ou HE. Pour l'utilisation à l'extérieur, porter un respirateur avec filtre anti-poussière et anti-brouillard (approuvé MSHA-NIOSH, avec préfixe TC-21C) ou un respirateur approuvé NIOSH avec un filtre R, P ou HE. Se départir de tout vêtement ou de tout autre matériau absorbant qui a été mouillé ou largement contaminé par le produit concentré. Ne pas les réutiliser. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien des EPP. S'il n'y a pas de directives pour le lavage, employer du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver les EPP séparément.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Mesure d'ingénierie :	Quand les utilisateurs manipulent le produit dans des systèmes fermés, des cabines fermées ou un avion conformément aux exigences inscrites dans le Worker Protection Standard (WPS) pour les pesticides agricoles [40CFR 170.240 (d) (4-6)], les exigences relatives aux ÉPP peuvent être réduites ou modifiées selon les spécifications du WPS.
Protection respiratoire :	Non requise en temps normal, si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur approuvé NIOSH contre les pesticides avec un respirateur pour filtrer les pesticides.
Protection des yeux :	Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.
Protection de la peau :	Porter des vêtements de protection : chandail à manches longues et pantalon, chapeau, bottes en caoutchouc et chaussettes. Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
Cyclohexanone	200 mg/m ³	50 mg/m ³ (Skin)
Xylène	435 mg/m ³	434 mg/m ³
Cumène	245 mg/m ³ (cutané)	246 mg/m ³
Triméthyl benzène	non inscrit	123 mg/m ³

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence et odeur : Liquide clair de couleur ambre claire à jaune avec une odeur de solvant et de thiol (mercaptan) légère
Poids spécifique (eau = 1) : 1,09 g/ml
Tension de vapeur (mm) : non établie
Pourcentage de volatilité : 27,5 %
Masse volumétrique apparente : 9,10 lb/gal. /4,10 kg/L
Point d'ébullition : non établi
Taux d'évaporation : non établi
Solubilité : Émulsionne
pH: 3,59 (solution à 5 %)

Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Éviter les sources de chaleur et d'inflammation.

Substances incompatibles : Oxydants forts, acides et bases.

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique de ce produit émettra des oxydes de soufre et d'azote, des composés phosphorés et d'autres gaz dangereux inconnus peuvent être formés. La combustion partielle du produit peut entraîner la formation de monoxyde de carbone et/ou d'autres produits asphyxiants.

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rate) : 425 mg/kg

Irritation des yeux (lapin) : Irritation substantielle mais temporaire des yeux

Inhalation CL₅₀ (rat) : >5,34 mg/L (4 h)

Potentiel carcinogène : Aucun selon l'OSHA, le NTP, l'IARC ou l'ACGIH.

Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin) : 2 020 mg/kg

Irritation cutanée (lapin) : Léger irritant

Sensibilisation cutanée (cobaye) : Non établi

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Le diméthoate est toxique pour la faune et les invertébrés aquatiques. Ne pas appliquer directement dans l'eau ou dans des zones contenant de l'eau de surface ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. Le ruissellement des zones aérées peut être dangereux pour les organismes aquatiques des zones avoisinantes. Ne pas contaminer l'eau au moment de la disposition des eaux de nettoyage ou de rinçage de l'équipement. Le diméthoate est très toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à ses résidus en butinant les cultures ou les mauvaises herbes traitées. Ne pas appliquer le produit ou le laisser dériver sur les cultures ou les mauvaises herbes quand des abeilles visitent la zone traitée.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quelque usage que ce soit. Ce produit est très dangereux. Le contenant est recyclable et on doit en disposer dans un site de collecte de contenants. Communiquer avec votre détaillant/distributeur local pour obtenir l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'y apporter le contenant : rincer trois fois ou rincer à pression le contenant en ajoutant le résidu de rinçage au réservoir de pulvérisation. Rendre le contenant inutilisable pour un usage ultérieur. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans votre région, disposer du contenant selon les exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue, contacter le fabricant ou l'agence régulatrice provinciale. Ne pas contaminer l'eau, les aliments et la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description TDM : PESTICIDE ORGANOPHOSPHORÉ, LIQUIDE, TOXIQUE (DIMÉTHOATE, CYCLOHEXANONE) 6.1 (3), UN 3017, EMB. III.

Description É.-U. : QUANTITÉ À DÉCLARER, PESTICIDE ORGANOPHOSPHORÉ, LIQUIDE, TOXIQUE, INFLAMMABLE (DIMÉTHOATE, CYCLOHEXANONE) 6.1 (3), UN 3017, EMB. III, QUANTITÉ À DÉCLARER (DIMÉTHOATE) GUIDE ERG 131.

Description IMDG : QUANTITÉ À DÉCLARER, PESTICIDE ORGANOPHOSPHORÉ, LIQUIDE, TOXIQUE, INFLAMMABLE (DIMÉTHOATE, CYCLOHEXANONE) 6.1 (3), UN 3017, EMB. III, POLLUANT MARIN, GUIDE ERG 171.

Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : INSECTICIDES OU FONGICIDES, INSECTIFUGES OU RÉPULSIFS, NOI OU EXTERMINATEURS DE VERMINE, ANIMAL OU VOLAILLE, NOI ; POISON (NMFC 102100 ; CLASSE : 77,5)

Consulter la réglementation de l'OACI/IATA pour obtenir les exigences relatives au transport par voie aérienne.

15. RÉGLEMENTATION

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS

NFPA

2 Santé
2 Inflammabilité
1 Instabilité

0 Moindre
1 Légère
2 Modérée
3 Élevée
4 Grave

HMIS

2 Santé
2 Inflammabilité
1 Réactivité
I ÉPI

